
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 30 septembre 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1763

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 septembre 2015, en y retirant les articles 12.001 et 20.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1764

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de quatre mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 170 277,98 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date d'août 2015;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1155035011

CE15 1765

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Services Matrec inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture d'un compacteur pour des matières résiduelles et pour la fourniture et le transport de conteneurs ouverts et fermés ainsi que le transport d'un compacteur avec conteneur intégré dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de quarante-neuf mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits alloués avec une option de prolongation d'une durée d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 156 431 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14655 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1154730006

CE15 1766

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour la fourniture de service de nettoyage avec un tracteur chargeur et un balai mécanique pour six écocentres, pour une période de 36 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14542 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Excavations Vidolo Ltée	1 à 9	128 220 \$
Balai le Permanent inc.	10 à 18	82 430 \$
TOTAL		210 650 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1155308001

CE15 1767

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Conseils Atélya inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'élaboration d'une stratégie d'évolution de la présence numérique de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 519,62 \$, taxes incluses (incluant un montant réservé de 21 753,27 \$, taxes incluses, pour d'éventuelles dépenses auxiliaires à être autorisées par le directeur), conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14654;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 119 181,81 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de communication pour permettre la réalisation dudit contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1152666001

CE15 1768

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Del Degan, Massé et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un inventaire et la caractérisation phytosanitaire des arbres pour le parc Angrignon (secteur des Quartiers d'hiver), le parc La Fontaine et le parc Maisonneuve, pour une somme maximale de 139 682,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14641 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1151701016

CE15 1769

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la convention de licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec », pour une somme maximale de 132 000 \$, taxes en sus, pour une période de 12 mois;
- 2 - d'imputer cette dépense, pour l'année 2015, à partir des dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire de la Direction générale pour l'année 2016 et subséquentes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1151353003

CE15 1770

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel le ministère des Transports du Québec cède à la Ville de Montréal, aux fins d'assemblage résidentiel et commercial aux lots 5 336 685 et 1 508 427 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, un terrain d'une superficie approximative de 10 191 mètres carrés, situé au nord de l'avenue Dubuisson, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué des lots 5 545 289 et 2 242 206 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1141368001

CE15 1771

Le conseiller Pierre Desrochers déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Compagnie Pétrolière Impériale ltée un terrain vague situé au quadrat sud-est de l'avenue Van Horne et du boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 647 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandissement de la caserne n° 4, pour le prix de 1 264 725 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte de vente;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1151195002

CE15 1772

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description de la partie du lot 4 195 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie de 9 277,9 mètres carrés, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1156896027

CE15 1773

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités, pour l'année 2015;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1152912001

CE15 1774

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Club Techno Culture pour la réalisation du projet Muséomix Montréal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1156307004

CE15 1775

Vu la résolution CA15 22 0357 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 15 septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 27 500 \$ à Les YMCA du Québec pour la sensibilisation des citoyens dans le cadre de la collecte de résidus alimentaires du secteur Pointe-Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2015;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la secrétaire d'arrondissement du Sud-Ouest à signer ledit projet de protocole d'entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1153862002

CE15 1776

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 16 380 \$, à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation du projet « Choisir les priorités d'actions concernant les besoins de la population du sud de l'Ouest-de-l'Île », pour l'année 2015, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (2013 - 2016);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1153220004

CE15 1777

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à BC2 Groupe Conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation d'une étude sur le milieu de vie au centre-ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 470,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-021;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1150093004

CE15 1778

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le directeur du Service de l'Environnement à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Ville, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), notamment les articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65, 70.8, 70.9, ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1155886003

CE15 1779

Vu la résolution CA15 14 0310 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en date du 1^{er} septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. Frantz Benjamin, conseiller de la Ville, district de Saint-Michel, à titre de représentant de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration du Centre Local de Développement Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1157016002

CE15 1780

Vu la résolution CA15 20 0524 du conseil d'arrondissement de LaSalle, en date du 8 septembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, comme représentante élue de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration du CLD du Grand Sud-Ouest, nouvel organisme de développement local et régional.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1152365027

CE15 1781

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'autoriser une dépense de 788 747,27 \$, taxes incluses, pour le remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux effectués dans le cadre du remplacement d'une conduite principale d'aqueduc de 300 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre le chemin de service nord de l'autoroute 40 et le boulevard Brunswick, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément au protocole d'entente de délégation intervenu le 26 février 2015 (CG15 0079);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156838001

CE15 1782

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le transfert de crédits budgétaires de 72 500 \$ pour l'année 2015, soit 52 000 \$ aux familles de rémunération et 20 500 \$ aux autres familles de dépenses, en provenance des dépenses contingentes - dépenses imprévues d'administration vers le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), afin de permettre le financement du projet « INFO-REMORQUAGE » à la Section de l'application des règlements du stationnement du SPVM et accorder un ajustement récurrent de 221 800 \$ à la base budgétaire du SPVM lors du processus de confection budgétaire 2016 et 2017, soit 142 100 \$ en 2016 et 79 700 \$ en 2017;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1152709004

CE15 1783

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser les virements budgétaires totalisant la somme de 30 772,50 \$, en provenance du budget PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel vers le Fonds véhicules verts, représentant la compensation carbone applicable aux achats de véhicules légers conventionnels;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire totalisant la somme de 25 248,95 \$, en provenance du Fonds véhicules verts vers le budget PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel représentant la subvention accordée pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides;

le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1154922003

CE15 1784

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le paiement de la somme de 4 555,37 \$ en capital, intérêts et frais en règlement de l'action en recouvrement pour le non paiement des taxes foncières, intentée par la Ville de Montréal contre les défenderesses Commission scolaire de Montréal et 9044-0959 Québec inc.;
- 2- de radier des livres de la Ville de Montréal la somme de 201,36 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 454530-22 (exercice 2012), à la suite de l'encaissement du chèque;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 CTC1156440002

CE15 1785

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 5 386,66 \$, relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, du 3 au 10 octobre 2015, à Bordeaux et à Paris (France), afin de participer au 22^e congrès mondial dédié aux systèmes de transport intelligents (ITS);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1150974002

CE15 1786

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1156335006

CE15 1787

Vu la résolution CA15 210202 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement 1681 établissant la convention de retraite des cadres de la Ville de Verdun », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abolir la convention de retraite des cadres de la Ville de Verdun et de verser une somme équivalente à l'actif récupéré de cette convention au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1150774017

Levée de la séance à 10 h 40

70.001

Les résolutions CE15 1763 à CE15 1787 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville